1er Rapport intermédiaire de la concertation continue

Eoliennes flottantes au sud de la Bretagne

Concertation du 2 juin 2021
au 1er juin 2022

Jean-Pierre Bompard et
Marc Di Felice, garants
désignés par la CNDP

Le 1er juin 2022

commission nationale du débat public

1er Rapport intermédiaire de la concertation continue

Eoliennes flottantes au sud de la Bretagne

Sous l'égide des garants de la CNDP : Jean-Pierre Bompard et Marc Di Felice

Pour nous contacter : eolbretsud@garant-cndp.fr

Site de la concertation continue : eoliennesenmer.fr

Site de la CNDP : www.debatpublic.fr/construction-de-deux-parcs-eoliens-flottants-au-large-de-la-bretagne-sud-et-leur-raccordement

Site du débat : https://eolbretsud.debatpublic.fr/

……

SOMMAIRE

PREAMBULE 4

Les dates clés de la démarche de participation engagée sous l'égide de la CNDP 4

La mission des garants 4

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET 5

PÉRIMÈTRE DE LA MISSION DES GARANTS 7

La concertation sur le parc de 250 MW menée par le ministère de la Transition écologique 7

La concertation Fontaine sur le raccordement 7

Evolution du contexte du projet 8

L'apparition de scénarios de décarbonation contribuant au débat énergétique français 8

Des évolutions majeures sur le front des ressources énergétiques 8

Un contexte social tendu dans le domaine de la pêche 9

Actualités liées au projet 10

Actualités concernant le champ d'éoliennes de 250 MW 10

Actualités concernant le raccordement 11

QUE S'EST-IL PASSÉ CETTE ANNÉE EN matière de PARTICIPATION ? 12

Intégration des garants CNDP dans le pilotage de la concertation 12

Communication : 12

Médiation : partenariat Maison de la Mer 12

Concertation Fontaine sur le raccordement 12

Concertation des parties prenantes par l'Etat : 12
Concertation du public 13
QUE RESSORT-il des débats ? 14
Compte rendu des arguments entendus 14
Essai d'analyse sémantique des expressions du public : 19
Les points marquants exprimés par le public 20
Avis des garants sur le déroulement de la concertation 21
Le pilotage du projet par le MTE 21
L'intégration des garants CNDP dans le pilotage de la concertation 21
La communication : 21
Les relations presse 22
La médiation : 22
La concertation Fontaine sur le raccordement 22
Le lien avec les procédures de consultation du ministère de la Mer 22
La concertation des parties prenantes par l'Etat : 23
La concertation du public 23
Le suivi des recommandations de la CPDP par les garants 23
Le suivi des engagements du porteur de projet 24
Le suivi des demandes à la maitrise d'ouvrage 24
LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE 25
Un contexte qui continuera d'évoluer 25
Le calendrier de l'année pour le projet de parc éolien de 250 MW 25
Concertation Fontaine sur le raccordement 25
Concertation continue 25
Médiation 25
PRÉCONISATIONS des garants 26
demandes de précisions des garants 27
ANNEXES 29
Annexe 1 : Lettre de mission des garants de la concertation continue 29
Annexe 2 : Ordres du jour des réunions du « GT-EMR de la CRML 29
Annexe 3 : Tableau de suivi des recommandations de la CPDP 30
Annexe 4 : Revue de presse de la concertation continue 30

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

PREAMBULE

A la suite du débat public sur les projets d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne mené du 20 juillet au 21 décembre 2020, le ministère de la Transition écologique a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Jean-Pierre Bompard et Marc Di Felice de suivre cette nouvelle phase de concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 des garants, couvrant la période du 2 juin 2021 au 1er juin 2022. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations des garants pour la suite de la concertation continue.

Les dates clés de la démarche de participation engagée sous l'égide de la CNDP

- 22 novembre 2019 : La CNDP est saisie par le ministère de la Transition écologique et solidaire
- 20 juillet au 21 décembre 2020 : débat public mené par Laurent Pavard et sa Commission particulière du débat public (CPDP)
- 21 février 2021 : Publication du compte rendu de la CPDP, de sa synthèse et du bilan de la présidente de la CNDP
- 21 mai 2021 : Publication de la décision du porteur de projet, de la « contribution de RTE à la décision » et du « rapport post-débat du ministère de la Transition écologique établi conjointement avec la Région Bretagne et RTE »
- 2 juin 2021 : début de la concertation continue sous l'égide de Jean-Pierre Bompard et Marc Di Felice
- **2 juin 2022 : Publication du 1er rapport intermédiaire**

La mission des garants

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une ou plusieurs personnes neutres par rapport au projet et indépendantes à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, les garants font attention à la transparence, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation post, les garants s'assurent que :

- les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus du débat public sont bien pris en compte ;
- les conditions d'un dialogue entre tous les publics sont réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises sont transmises de manière intelligible et complète au public, puis font l'objet d'échanges.

Les garants reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet. La lettre de mission de Madame Chantal Jouanno, présidente de la CNDP aux garants de la concertation continue sur les projets d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne est datée du 11 juin 2021 et jointe en annexe.

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Maitre d'ouvrage :

Ministère de la Transition écologique et Réseau de Transport d'Electricité en association étroite avec la Région Bretagne et en concertation avec la région Pays de la Loire.

Contexte du projet :

Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique de la France et notamment de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE), avec une forte implication de la Région Bretagne dans sa préparation, cette région connaissant un fort déficit de production par rapport à sa consommation.

Localisation du projet :

Les maîtres d'ouvrage souhaitaient identifier deux zones : une de 200km² pour un premier projet, et une de 400km² pour prévoir un second projet d'éolien flottant, au sein d'une « macro-zone » située au large du littoral morbihannais, à distance des îles de Belle-Île et de Groix et de la presqu'île de Quiberon. La carte ci-dessous reprend la décision de la ministre concernant le premier projet de 250 MW (en bleu) et le second de 500 MW (bleu plus jaune) au sein de la macro-zone soumise initialement au débat, ainsi que les aires d'études de raccordement en mer et à terre issues du débat :

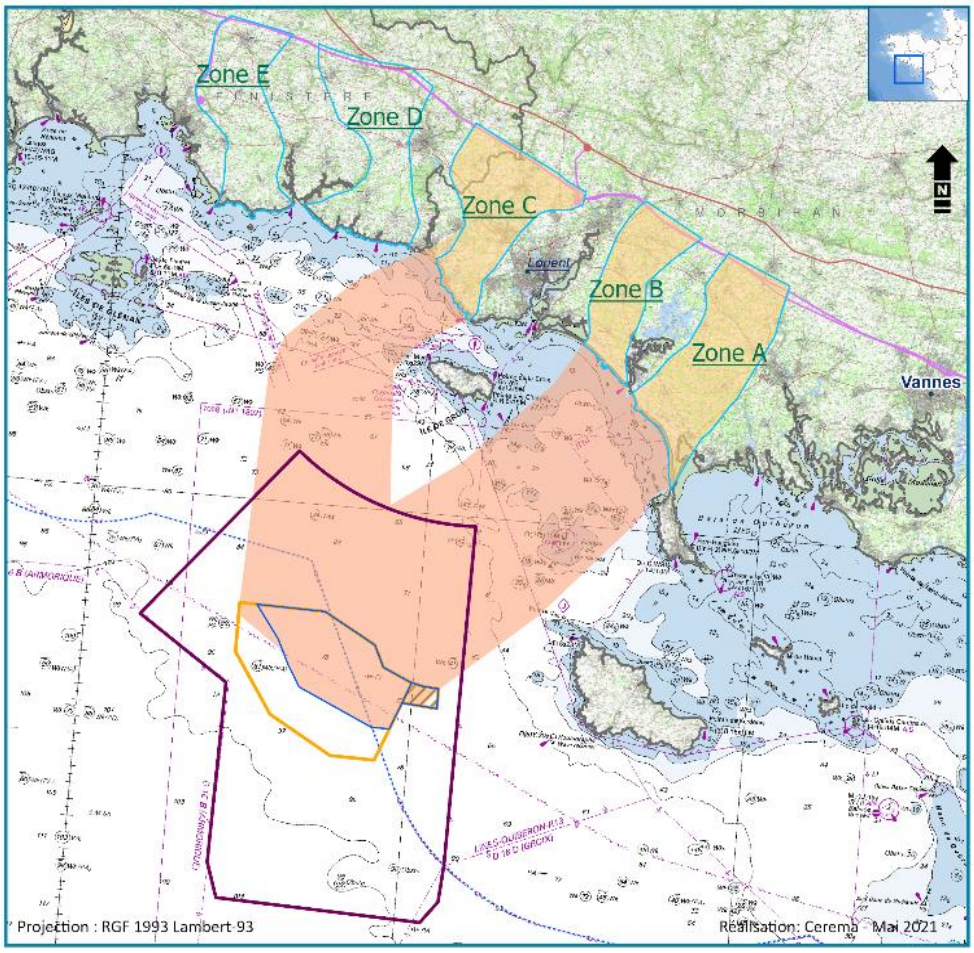

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

Objectifs du projet selon la maitrise d'ouvrage :

Les objectifs de la maîtrise d'ouvrage tels que définis dans le Dossier de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO) et sa synthèse sont de deux ordres :

- **un objectif énergétique : contribuer à la transition écologique.** Plus précisément : contribuer à la *« réduction des émissions de gaz à effet de serre et [à la] diversification des sources de production d'électricité »* et dans le même temps contribuer à la *« réduction de la dépendance électrique de la région »* et *« aux enjeux de transition énergétique en Bretagne » ;*
- **un objectif économique : construire une filière d'avenir.** En effet, *« au niveau mondial, les perspectives de l'éolien flottant sont prometteuses »*. Par conséquent *« la France poursuit l'ambition de se positionner comme acteur pionnier »* pour *« l'industrie française en général et pour le Grand Ouest en particulier ».*

Caractéristiques principales :

Le projet porte sur la construction de **deux parcs d'éoliennes flottantes** *(« un premier parc d'une puissance de 250 MW, puis un second d'une puissance allant jusqu'à 500 MW »*) *« ainsi que leur **raccordement mutualisé**, réalisé par RTE, au réseau public de transport d'électricité »*.

La technologie retenue est celle des éoliennes flottantes, *« pouvant être installées à plus grande distance des terres, comparativement aux éoliennes posées, et bénéficiant de vents à la fois plus forts et plus réguliers, améliorant leur capacité de production »*.

Coût :

On peut estimer le coût total du projet **entre 2,25 et 3 milliards d'euros**, sur la base des données accessibles au public, lesquelles sont les suivantes (DMO) :

- *« un parc de 250 MW représente un coût d'investissement de l'ordre de 750 MW hors raccordement » ;*
- *« le coût total d'un parc éolien posé de 1000 MW est estimé entre 1,5 et 4 milliards d'Euros ».*

Calendrier :

A la date du 2 juin 2022, le calendrier du projet prévoit pour le premier parc de 250 MW, objet de la présente concertation continue :

- la désignation d'un lauréat du dialogue concurrentiel au début de l'année 2023 ;
- une déclaration d'utilité publique fin 2024 ;
- un début des travaux en 2025 ;
- une mise en service du parc vers 2029/2030.

En parallèle, le lancement de la mise en concurrence pour le 2è parc de 500 MW serait lancé à partir de 2024.

PÉRIMÈTRE DE LA MISSION DES GARANTS

La mission des garants sur les projets d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne a été caractérisée par un suivi en parallèle de deux concertations, à la fois sur le premier champ d'éoliennes, menée par le ministère de la Transition écologique et sur le raccordement, menée par RTE.

La concertation sur le parc de 250 MW menée par le ministère de la Transition écologique

Le cadre général des recommandations de la CPDP

Le tableau intégral des recommandations de la CPDP figure en annexe du présent document. Les modalités de son suivi par les garants sont détaillées ci-dessous page 23.

Les engagements spécifiques du ministère de la Transition écologique relatifs au cahier des charges

Outre la décision de poursuivre le projet dans le cadre géographique exposé à la page 5 du présent document, le Ministère de la Transition écologique a pris un certain nombre d'engagements relatifs au cahier des charges du dialogue concurrentiel dans sa décision et dans le rapport post-débat l'accompagnant, qu'il a synthétisé comme suit lors des réunions publiques :

La concertation Fontaine sur le raccordement

Une des spécificités des projets d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne consiste en le fait que le raccordement au réseau électrique serait mutualisé entre les deux projets de parcs éoliens. La concertation spécifique liée au raccordement dispose de son propre régime juridique défini par la « Circulaire Fontaine », ouvert uniquement aux parties prenantes et non au public, mais le raccordement étant constitutif du projet il n'aurait pas été cohérent de ne pas suivre ces travaux. Les garants ont donc demandé et obtenu de pouvoir assister aux réunions qui ont eu lieu dans ce contexte.

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

EVOLUTION DU CONTEXTE DU PROJET

Le contexte du projet a été marqué par l'apparition au cours de l'année de contributions importantes au débat énergétique français et à deux évolutions majeures concernant l'énergie elle-même et le contexte social.

L'apparition de scénarios de décarbonation contribuant au débat énergétique français

L'apparition, peu de temps après la décision de la ministre et la nomination des garants, de plusieurs **scénarios de décarbonation** a permis de poser un regard renouvelé sur les questions de transition énergétique et de décarbonation de la production d'énergie et par conséquent sur le projet. On citera principalement :

- ***« Scénario négawatt 2022 : un nouveau scénario au cœur des transitions sociétales »***, de l'association « négawatt », paru le 19 octobre 2021, pour lequel il est possible d'atteindre *« la neutralité carbone en 2050 en s'appuyant à 96% sur des ressources énergétiques renouvelables, tout en réduisant fortement l'extraction de matières premières dans la croûte terrestre »* et en atteignant l'objectif -55% de gaz à effet de serre fixé au niveau européen à l'horizon 2030 ;
- ***« Futurs énergétiques 2050, Consommation et production : les chemins de l'électricité de RTE »***, paru le 25 octobre 2021. Après avoir examiné 6 scénarios de mix énergétiques différents à cet horizon (avec ou sans énergie nucléaire), l'étude conclut au fait que *« la neutralité carbone peut être atteinte à un coût maîtrisable pour la France en 2050 »*, mais aussi à l'urgence de la mobilisation en faveur des énergies renouvelables matures ;
- ***« Transitions 2050, Choisir maintenant, agir pour le climat »*** de l'ADEME, paru le 30 novembre 2021, qui examine 4 scénarios tranchés neutres en carbone. Le but ici *« n'est pas de proposer un projet politique ni la bonne trajectoire, mais de rassembler des éléments de connaissances techniques, économiques et environnementales afin de faire prendre conscience des implications des choix sociétaux et techniques qu'entraîneront les chemins qui seront choisis »*.
- **Plusieurs travaux** du groupe de pensée « The Shift Project », qui essaye de construire des transitions de tous les secteurs de l'économie, dont l'énergie de demain, dans la perspective de la neutralité carbone en 2050 et de contribuer ainsi à l'objectif de l'accord de Paris (moins de deux degrés de plus à la fin du siècle, par rapport à l'ère préindustrielle).
- Les **travaux réguliers** de la Commission de l'économie du développement durable enfin, lesquels couvrent un large spectre de sujets dont celui des conditions pour arriver à l'objectif de la commission européenne de -55% d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990[1]. La démarche générale des groupes de travail est de toujours avoir pour objectif de réduire les émissions de GES : pour chaque source d'énergie choisie, il convient à la fois de mesurer les tonnes de CO2 évitées et les conditions des transitions professionnelles maîtrisées et justes.

Des évolutions majeures sur le front des ressources énergétiques

- Dès avant la montée des tensions en Ukraine, les tensions sur le marché du gaz ont entraîné une **hausse importante des prix de l'électricité**. *« De 50 euros/MWh en début d'année 2021, le prix de gros est passé à 222 euros/MWh en décembre 2021 »*[2]. Cette évolution a non seulement entraîné une répercussion sur la facture finale des consommateurs, impactant leur regard sur les questions énergétiques, mais elle a également nécessairement impacté l'économie même du projet et du dialogue compétitif, puisque le coût de l'électricité s'est trouvé régulièrement supérieur au prix cible de 120 € du MW/h affiché dans ce cadre.
- Dans ce contexte, les présidentes et présidents de quatre régions (Bretagne, Pays de la Loire, Occitanie et

[1] En réponse à l'urgence climatique, le règlement UE 2021(1119), entré en vigueur le 30 juin 2021, a établi juridiquement l'objectif de réduire les émissions européennes de gaz à effet de serre (GES) de 55% en 2030 (par rapport à leur niveau 1990). Le projet « Fit for 55 » vise à se doter des moyens, nécessaires au niveau de l'Union européenne (UE), pour atteindre cet objectif.

[2] https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/283337-le-prix-de-lelectricite-en-7-questions#:~:text=De%2050%20euros%2FMWh%20en,1558%20euro%20TTC%20par%20kWh.

Provence-Alpes-Côte d'Azur) se sont donnés comme objectif le 16 novembre 2021, à l'occasion du salon FOWT de Saint-Malo sur l'éolien flottant, *« d'**atteindre ensemble la capacité totale de 9 GW d'éolien flottant** en 2040 »*, sans apporter au public plus d'éclairage sur les lieux d'implantation envisagés pour atteindre cet objectif.

- La **guerre en Ukraine** intervenue depuis a bien évidemment renforcé les tensions sur les prix de l'énergie et de l'électricité mais aussi révélé une autre problématique : celle de la **sécurisation de l'alimentation** de l'Europe dans ces domaines.
- Le **discours de Belfort** du Président de la République en date du 10 février 2022 a apporté un premier niveau de réponse à ces problématiques en affichant concomitamment deux objectifs : le développement du nucléaire et de l'éolien en mer.
- Pour la partie éolienne, ces nouveaux objectifs ont été matérialisés sans même attendre qu'un débat public ne se soit tenu, dans le **« Pacte éolien »** signé le 14 mars 2022 avec les représentants de la filière et visant *« à mettre en service une cinquantaine de parcs éoliens en mer au large des côtes françaises pour une capacité installée de 40 GW d'ici 2050 »*.
- L'administration s'est mise dans la foulée en ordre de marche pour traduire cette volonté en projets, comme l'a indiqué la représentante de la DREAL lors de la **plénière de** la **concertation** Fontaine sur le raccordement en date du 14 mars 2022 : *« nous allons travailler à l'échelle des façades maritimes et nous ferons des propositions dès le second semestre de l'année pour le développement de l'éolien en mer »*.
- Les **interrogations du public** formulées lors du débat organisé par la CPDP sur l'existence *« d'autres projets derrière le projet en débat »* ont donc reçu depuis la fin de la concertation la réponse qu'elles n'avaient pas eue alors, de même semble-t-il que le souhait formulé par des acteurs d'horizons différents, tels France Nature Environnement, le Syndicat des Energies Renouvelables et France Énergie éolienne, d'une véritable démarche de **planification en matière d'éolien en mer**.

Un contexte social tendu dans le domaine de la pêche

- Le débat public avait révélé une profession mise sous tension par les **conséquences du Brexit sur les zones de pêche**. Même si celles-ci ont été depuis reléguées au second plan par d'autres préoccupations, elles persistent toujours.
- Toujours en arrière-plan, les réflexions en cours sur la notion d'**aires marines protégées** ne sont pas de nature à rassurer la profession sur l'avenir de ses espaces de travail.
- Dans ce contexte, la **montée du prix du gazole**, qui s'est manifestée dès avant la guerre en Ukraine, avait conduit la profession à demander dès la fin de l'année 2021 l'appui du gouvernement pour l'aider à surmonter cette difficulté.
- La **guerre en Ukraine** a porté le problème à un niveau où l'impact du prix du carburant rendait économiquement non rentable les sorties en mer, notamment pour la pêche hauturière artisanale, impactant ainsi l'ensemble de la filière : les armateurs bien sûr, mais aussi les salariés, compte tenu du mode de rémunération à la part de cette profession, ainsi que les mareyeurs, les transformateurs et les commerçants.
- Cette situation a créé des **tensions sociales importantes**, notamment dans le port de Lorient, avec un blocage du port et des dégradations chiffrées par le Président du Comité national des pêches à plus de 300 000 € [3].
- L'obtention par les pêcheurs d'une **réduction de 35 centimes d'euro au litre de gazole** a contribué avec difficulté à ramener un peu de sérénité et à la reprise de l'activité, mais la profession reste affectée par ces difficultés et la question du prix des carburants reste un point majeur de mécontentement des pêcheurs.
- Dans ce contexte, l'impact du calendrier des **études de grande profondeur** nécessaires au projet sur la campagne de pêche à la langoustine a ajouté un peu de complexité à la situation en risquant d'impacter au mauvais moment cette activité à forte valeur ajoutée.

[3] https://www.comite-peches.fr/lettre-ouverte-aux-acteurs-de-la-peche-francaise

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

ACTUALITES LIEES AU PROJET

Actualités concernant le champ d'éoliennes de 250 MW

Le déroulement du dialogue concurrentiel

- La période correspondant à la première année de mission des garants a été marquée principalement par le **déroulement du dialogue concurrentiel**, lequel s'inscrit dans le calendrier global suivant, présenté par la DGEC lors de la réunion publique du 22 février 2022 à Lorient :

La procédure de dialogue concurrentiel devant respecter une égalité absolue entre tous les candidats aussi bien que le secret des affaires, ni les garants ni le public n'ont été tenus informés du contenu des discussions.

- Dans ce contexte, il n'a pas été porté à la connaissance des garants une quelconque modification sur la **consistance du projet**.
- En revanche, suite à un problème de disponibilité d'un navire nécessaire au déroulement des études en mer, le calendrier des études a été impacté de trois mois, puis d'un mois supplémentaire, entraînant un **léger décalage de la procédure**, avec une remise des offres initialement prévue en juillet et reportée au mois d'octobre. La date de désignation du lauréat, initialement prévue fin 2022, devrait être faiblement impactée (début 2023).

Le déroulement des études

- La première année de mission des garants a également été marquée par la réalisation et l'aboutissement d'une quinzaine d'études réalisées par le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) et par Météo France et portant sur les fonds marins (5 études), les ressources en vent (5 études) et les conditions météo océaniques (5 études). Ces études sont accessibles sur une partie dédiée du site eoliennesenmer.fr
- D'autres études enfin sont en cours de réalisation et ne seront disponible que sur l'« exercice 2 » des

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

garants. Les résultats des études *« in situ »* sur la visibilité réalisées depuis les sémaphores de Belle-Île et de Groix sous l'égide de la préfecture maritime, initiées à l'automne 2021, sont notamment attendus.

Actualités concernant le raccordement

- RTE a mené au cours de la période un ensemble de réunions de concertation des parties prenantes tel que prévu dans la circulaire Fontaine, sur la base d'une version mise à jour de sa plaquette raccordement, avec un encart « garants » dont elle a laissé le soin de la rédaction auxdits garants.
- A l'issue de ces consultations, RTE a produit un document *« Dossier de présentation et de proposition d'une aire d'étude maritime et d'une aire d'étude terrestre »* présentée aux parties prenantes et aux élus lors d'une **« plénière de concertation »** organisée le 14 mars 2022 à Vannes, dont les grandes conclusions ont été communiquées dans la lettre d'information n° 4 de la maitrise d'ouvrage.
- En conclusion de cette réunion, le préfet du Morbihan, préfet coordonnateur, a conforté le **choix d'une zone d'étude de raccordement en mer** passant à l'Est de Groix et le choix d'une **zone d'atterrage et de raccordement à terre** située le plus à l'Est de la zone d'études, sur les communes d'Erdeven et de Plouharnel [4]:

[4] *Carte issue de la plénière de concertation organisée sous l'égide du préfet du Morbihan le 14 mars 2022 à Vannes et reprise dans la lettre d'information n° 4 de la maitrise d'ouvrage*

QUE S'EST-IL PASSÉ CETTE ANNÉE EN MATIERE DE PARTICIPATION ?

Intégration des garants CNDP dans le pilotage de la concertation

Une relation suivie a été mise en place, avec des comités de pilotage réguliers (tous les 15 jours) entre les garants et les services de l'Etat en région, la Région et RTE, ainsi que des réunions trimestrielles élargies à la DGEC.

Communication :

Mise à part la communication spécifique du préfet du Morbihan à l'occasion des 3 réunions publiques du printemps 2022, la communication sur le projet et la concertation a surtout utilisé des médias numériques :

- le site web de l'Etat sur les projets éoliens en mer : **eoliennesenmer.fr ;**
- les lettres de diffusion liées à ce site web ;
- la lettre de diffusion de la Région qui a ponctuellement relayé l'actualité sur le projet (captation vidéo de la CRML du 23 novembre 2021, annonce de la réunion publique de Lorient du 22 février 2022, compte rendu des réunions publiques) ;

De leur côté, les garants ont également souhaité pouvoir communiquer sur le contenu de leur mission et leur vision de la concertation continue en cours. Ils ont donc mis en place une lettre d'information périodique envoyée par mail aux personnes qui se sont inscrites pour obtenir de l'information lors du débat public et au cours de la concertation continue.

Médiation : partenariat Maison de la Mer

A l'initiative de RTE, un partenariat a été mis en place entre la maîtrise d'ouvrage et la Maison de la mer, structure associative basée à Lorient qui développe des actions de médiation et accompagne les porteurs de projets maritimes dans l'information scientifique et technique du grand public et des scolaires.

Dans ce contexte, ont été élaborés :

- Un kit de présentation de l'éolien en mer, dans un projet plus global sur les énergies marines, utilisé notamment lors des réunions publiques ;
- Des animations en milieu scolaire, notamment dans les îles de Belle-Île et de Groix ;
- Une animation dans le centre commercial de Lanester.

Concertation Fontaine sur le raccordement

La concertation sur le raccordement obéit à un régime qui lui est propre (**circulaire Fontaine**), qui prévoit la consultation des principales parties prenantes, mais qui ne prévoit pas d'échanges avec le « grand public » autres que par l'intermédiaire de temps dédiés dans les réunions publiques organisées par la DGEC en l'occurrence.

17 réunions ont été organisées par RTE, la plupart du temps en présentiel, à l'exclusion de quelques fenêtres temporelles dictées par la situation sanitaire liée à la COVID 19. Les garants ont pu assister er à 12 d'entre elles, plus bien sûr la plénière de concertation précitée.

Concertation des parties prenantes par l'Etat :

Cinq réunions ont été organisées par la maîtrise d'ouvrage avec les parties prenantes :

- une réunion avec les **maires des communes concernées**, qui s'est tenue le 30 novembre 2021 à Vannes

sous l'égide du préfet du Morbihan ;

- trois réunions en visioconférence du **groupe technique « énergies marines renouvelables » de la Conférence régionale mer littoral (GT-EMR CRML)**, les 23 novembre 2021, 11 et 31 mars 2022. Les thèmes abordés ont porté sur les enjeux environnementaux dont les impacts sur la pêche et sur les retombées du projet en termes de filière industrielle, d'emplois et de formation. L'ordre du jour de ces réunions est joint en annexe ;

- une réunion avec les **pêcheurs** qui s'est tenue au port de Lorient le 3 décembre 2021.

Aucune de ces réunions n'était ouverte au public, mais la captation vidéo de la CRML du 23 novembre 2021 a été diffusée postérieurement à la réunion sur YouTube.

Concertation du public

Le calendrier de la concertation a été impacté par la Covid 19 avec une remontée des taux d'incidence en décembre 2021 – janvier 2022 (report à fin février de la première réunion publique prévue en janvier).

A l'instigation et sous l'égide du préfet du Morbihan, trois réunions publiques avec des temps d'échange avec les participants se sont malgré tout tenues au cours de la période, en présence du vice-président de la Région, des services de l'Etat, de RTE et des garants CNDP.

L'objectif de ces réunions était de faire le point sur les évolutions du projet près d'un an après la décision de la ministre, d'apporter de nouveaux éléments d'information au public (de nouveaux photomontages notamment) et de renouer le dialogue avec le public.

Ces réunions ont eu lieu :

- le 22 février à Lorient en présence de 180 personnes ;
- le 3 mars à Belle-Île en présence de 60 personnes ;
- le 9 mars à Groix en présence de 80 personnes.

Les captations vidéos de ces réunions ainsi que les supports de présentation et les verbatims des échanges ont été mis en ligne par le ministère sur le site éoliennesenmer.fr

QUE RESSORT-IL DES DEBATS ?

Compte rendu des arguments entendus

Sur la base des verbatims des 3 réunions publiques, du tchat de la réunion hybride de Lorient et des questions ou observations qui leur ont été transmises directement, les garants ont constitué une base de 110 propos argumentés, codés ensuite avec la grille de mots clés suivante, se donnant pour objectif de rendre compte de l'intégralité des arguments :

a) **Alternatives** (la question posée n'est pas la bonne)
b) **Efficacité** (la réponse apportée n'est pas la bonne
c) Conséquences positives espérées : **sécurisation** de l'approvisionnement électrique, **impact économique**, **fiscalité**
d) Crainte de conséquences négatives : **sécurité**, cohabitation des **usages**, **bruit**, **environnement**, **impact paysager**, **conséquences sociales**,
e) **Modalités** du projet

a) La question des alternatives

14 contributions ont posé la question d'une alternative au projet tel qu'il est présenté, en utilisant trois types d'arguments : celui de la sobriété, celui du nucléaire et celui du mode de transport de l'électricité.

L'argument de la **sobriété** a été le plus souvent invoqué :
« …il me semble que les éléments d'introduction n'ont pas mentionné les efforts nécessaires en décroissance de la consommation d'énergie » (un participant au tchat de la réunion publique de Lorient). Un autre participant a répondu :
« Nous devons diviser les émissions mondiales par six à huit. La sobriété est importante, mais nous n'allons pas diviser l'activité économique par six ou huit... » (un participant au tchat de la réunion publique de Lorient).

L'opposition **nucléaire/éolien**, grand classique des débats sur l'énergie, est également réapparue, après avoir été invoquée au cours du débat public :
Un habitant de Belle-Île-en-Mer revient sur les annonces de nouveaux projets d'EPR et indique *« ne pas comprendre l'intérêt de développer des parcs éoliens en mer si l'État poursuit le développement du nucléaire ».* (Réunion publique de Belle-Île).

Enfin, le recours au **courant continu** comme alternative au projet tel qu'il est présenté est mis en avant par la représentante de l'association « Horizon groisillon » :
Un plus grand éloignement des côtes, mettant les éoliennes hors de vue des côtes … nécessiterait d'après les experts un raccordement en courant continu (…) La technique du raccordement en courant continu est maîtrisée par les industriels du raccordement électrique en milieu maritime (…) Il doit de ce fait être possible de chiffrer les implications financières d'un raccordement du projet d'éoliennes en Bretagne Sud en courant continu, et de traduire en €/MWh produits par le parc le coût d'un positionnement de ce parc à 70 km des côtes insulaires. Ce chiffrage est indispensable à l'information du public (…). (Contribution écrite du 24 janvier transmise aux garants à destination du maître d'ouvrage).

b) La question de l'efficacité énergétique de l'éolien en mer

25 contributions ont posé la question de l'efficacité énergétique de l'éolien en mer, au travers de 3 types d'argumentations : le rendement, la maturité et la courbe d'expérience.

L'argument du **rendement** et/ou de l'intermittence est celui qui revient le plus souvent, avec presque autant de

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

contempteurs de l'éolien :
« … pour ne produire de façon aléatoire qu'une quantité dérisoire d'énergie non stockable à un prix exorbitant » (Mail aux garants du 13 septembre 2021) ;
« Une éolienne produit de l'électricité de façon optimale (les production annoncées) uniquement 33% du temps. Pour compenser cette non-production, des usines à gaz ou à charbon sont construites » (Un participant au tchat de la réunion publique de Lorient) que de défenseurs :
« Sur la capacité des éoliennes offshore dans le futur proche on approche les 50/55% de capacité, le nucléaire ancien passant de 75 à 64 %. Donc on se rapproche… » (Guy Jourden Comité régional CGT Bretagne, tchat de la réunion publique de Lorient) ;
« Pour l'intermittence, il y a du vent partout en Europe, il faut des réseaux de distribution interconnectés. RTE sait faire » (une participante au tchat de la réunion publique de Lorient).

La question de la **maturité de la technologie** est également évoquée à charge :
« L'éolien flottant, comment ça fonctionne ? Ben, pour l'instant, ça ne fonctionne pas, ce n'est pas une technologie mature : (…) incertitudes sur la réussite des projets (…) coûts de production élevés (…) sinistres importants… » (Un participant au tchat de la réunion publique de Lorient) et à décharge :
« L'Ecosse a attribué il y a un mois 15GW de sites dédiés à la technologie éolienne flottante à l'horizon 2030. Cela peut donner une idée sur la maturité de la technologie. » (Un participant au tchat de la réunion publique de Lorient) avec une ***« variante Eolfi »*** selon laquelle il aurait fallu attendre les enseignements de ce projet pilote avant de se la lancer dans un projet industriel :
« Pourquoi ne pas attendre le résultat des parcs expérimentaux comme EOLFI » (Un participant au tchat de la réunion publique de Lorient).

c) Les conséquences positives espérées

En ce qui concerne les conséquences positives attendues du projet, abordées par 18 contributions, 3 sujets principaux sont abordés : celui de ses impacts économiques, celui de ses impacts fiscaux et celui de la sécurisation en approvisionnement électrique de la Bretagne.

La question de **l'impact économique** du projet est le plus souvent abordée, mais est aussi controversée. Si pour certains :
« L'éolien créera aussi de nouveaux emplois, techniciens, ingénieurs, marins, ouvriers. » (Une participante au tchat de la réunion publique de Lorient), pour d'autres, les résultats risques d'être décevants :
« L'exemple du projet de Saint-Brieuc atteste en effet de l'écart entre les promesses de création d'emploi dans la phase de concertation préalable au projet et la faiblesse des retombées une fois le projet lancé. » (Un participant au tchat de la réunion publique de Lorient) et il faut prendre en compte également d'autres facteurs comme la destruction d'emploi liée au projet ou l'impact sur les prix de l'immobilier :
« Avez-vous fait un bilan des emplois perdus ? Pensez-vous réellement que "l'écrin Groix- Belle-Île," la zone côtière garderont leurs attractivités touristique, l'attractivité de leurs labels de produits régionaux ? (…) les habitants demain confrontées (…) à la perte de valeur de leurs maisons ? » (Une participante au tchat de la réunion publique de Lorient) même si ce dernier point est à son tour controversé :
« … vous agitez des peurs que rien ne justifie. Les maisons de Belle-Île et Groix ne perdront pas un centime de valeur». (Un participant au tchat de la réunion publique de Lorient).

La question des **impacts fiscaux** du projet suscite pour sa part plus de questions que d'argumentations même si l'on peut penser que ces questions laissent percer une crainte que les conséquences fiscales échappent aux principaux intéressés. Jean Verger, président du Conseil de développement du pays de Lorient, demande par exemple, au cours de la réunion publique de Groix
« des précisions sur la compensation financière, ses affectations et son fléchage possible ».

Enfin, quelques interventions reprennent l'argument avancé par la maîtrise d'ouvrage de la sécurisation de

l'approvisionnement énergétique de la Bretagne :
« … il y a un manque d'électricité en Bretagne ». (Un résident de Larmor-Plage au cours de la réunion publique de Lorient).

d) La crainte de conséquences négatives

En ce qui concerne les conséquences négatives attendues, abordées par plus de la moitié des contributions (63), les thèmes abordés sont relatifs à l'impact paysager, à l'environnement, aux usages, et accessoirement à la sécurité, au bruit et aux impacts sociaux.

Le thème le plus souvent abordé (25 contributions, soit près du quart du total à lui tout seul, et en ce qui concerne la réunion de Belle Île, près de la moitié) est celui de **l'impact paysager** du projet. Dans ce domaine, même s'il se trouve une participante au tchat de la réunion de Lorient pour avancer que :
« les paysages ne peuvent pas être les seuls critères de faisabilité » , la plupart des participants s'expriment contre le projet en mettant l'accent tantôt sur la notion de distance, tantôt sur celle d'impact visuel, tantôt sur la notion de patrimoine :
une participante à la réunion publique de Groix indique que *« le projet aura un fort impact pour les habitants de Groix et Belle-Île, étant localisé à seulement 15 et 18 km des 2 îles. Le compte-rendu du débat public portant sur le projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée présentait pourtant comme raisonnable un éloignement à 30 km des côtes ou plus, et ne présentait pas la profondeur comme quelque chose d'insurmontable. Elle demande pourquoi la Bretagne serait moins bien lotie que la Méditerranée (…) » ;*
tandis qu'un participant à la réunion de Belle-Île « demande, lors de la présentation des photomontages, des précisions sur la visibilité des éoliennes la nuit » ;
et qu'Hervé Cagnard, maire de Locmariaquer, demande si *« les maîtres d'ouvrage se sont rapprochés de Paysages de mégalithes, association portant la candidature à Unesco pour 24 communes, car il pourrait y avoir un point de convergence avec la zone A de l'atterrage »*.

L'**environnement** est presqu'aussi souvent abordé que le thème des paysages, les questions les plus fréquentes étant celles du régime des vents, des zones protégées, de l'impact carbone du projet et du recyclage.

Un débat vif s'est déroulé sur le tchat de la réunion publique de Lorient sur une supposée ***modification du régime des vents*** par les éoliennes. Un participant cite par exemple le journal *« Le Monde »* pour dénoncer le fait que :
« Un trop grand nombre de turbines placées trop près les unes des autres peut perturber de manière importante la marche naturelle du vent en l'affaiblissant de manière très sensible » tandis qu'un autre lui répond que :
« L'article du Monde évoque l'effet des variations du vent sur les éoliennes, pas l'effet (mineur) des éoliennes sur les variations du vent... ».

La prise en compte des ***zones protégées*** est également abordée à plusieurs reprises, un participant à la réunion publique de Lorient demandant par exemple *« si les zones côtières naturelles et protégées type Natura 2000 seront évitées pour l'atterrage des câbles et postes électriques à terre ».*

Le supposé **effet récif** ou effet réserve est plus controversé, entre deux participants au tchat de la réunion publique de Lorient, l'un posant la question suivante :
« Avez-vous un retour concernant l'impact des éoliennes flottantes sur la prolifération des poissons, en agissant comme des zones de nurseries ? » (Un participant au tchat de la réunion publique de Lorient) à laquelle un autre lui répond :
« l'effet récif, c'est du bidon (…) » en citant un rapport du Conseil national de protection de la nature : *« la diversité baisse après une première phase d'installation, en raison de la compétition d'espèces invasives… L'effet récif ne peut pas être généralisé à des fonds marins rocheux. Ses effets sur les poissons, crustacés et mollusques peuvent être positifs en milieux sableux mais difficiles à distinguer de l'effet réserve engendré simultanément par l'arrêt des prélèvements par la pêche. De plus, cet effet « réserve naturelle » est annulé par une pêche plus intensive autour*

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

des parcs (…) ».

Il en est de même de **l'impact carbone,** entre celles et ceux qui se posent des questions :
« a-t-on vraiment calculé l'impact carbone de ces constructions ? » (Mail d'une citoyenne transmis aux garants le 10 mars 2022) et ceux qui pensent au contraire que :
« le bilan carbone est très bon, avec environ 15 g CO2/kWh contre 350-400 g/kWh pour le gaz fossile » (un participant au tchat de la réunion publique de Lorient).

La question du ***recyclage*** est abordée à plusieurs reprises, comme par exemple par ce résident de Larmor-Plage, lors de la réunion publique de Lorient, qui demande *« ce qui est prévu en fin de vie des éoliennes en termes de recyclage et de récupération, notamment des terres rares ».*

Pour clore le sujet des impacts environnementaux, ont été abordés par à chaque fois un participant : les pollutions marines advenues en baie de Saint Brieuc, les impacts sur les fonds marins, les effets de la haute tension sur la santé humaine et animale et l'indépendance des organismes réalisant les études environnementales.

En ce qui concerne les **usages de la mer** et leurs conflits potentiels, les sujets abordés sont relatifs principalement à la pêche et au tourisme.

La ***pêche*** est sans surprise le sujet le plus souvent abordé, un pêcheur présent à la réunion publique de Groix demandant par exemple *« si l'activité de pêche sera possible dans le parc »*.

Le ***tourisme*** est évoqué pour déplorer l'impact supposé des éoliennes sur cette activité :
« Et le tourisme, combien d'emploi ? et combien seront perdus ? Pensez-vous que vous garderez le même niveau d'activité nautique de loisir ? » (Une participante au tchat de la réunion publique de Lorient).

Le thème de la **sécurité** des installations préoccupe également plusieurs participants, comme par exemple ce citoyen de Merlevenez participant à la réunion publique de Lorient qui demande
« comment peut être garantie la stabilité d'une éolienne flottante étant donnée la force des éléments au large ? »
ou ce participant au tchat de cette même réunion qui demande :
« quel moyen de surveillance et d'intervention en mer nouveaux vont être mis en place pour parer aux crashs avec tout ce qui navigue ? ».

Pour clore le sujet des craintes liées au projet, deux autres thèmes ont été enfin abordés par un participant : celui des **enjeux sociaux**, Armand Quentel, représentant le Comité départemental des pêches du Morbihan souhaitant *« avoir une réponse à une question qu'il avait posée lors du débat public, sur le statut des plateformes éoliennes en ZEE »* et celui du **bruit** des éoliennes :
« à l'horizon des 200 éoliennes, y a-t-il eu un calcul de l'impact du bruit sur l'île quand elles fonctionnent avec un vent maximum autorisé ? » (Mail aux garants d'une citoyenne en date du 10 mars 2022).

e) Les questions sur les modalités du projet

Le **comité des pêches** (CRPMEM) s'interroge à la fois sur le niveau de ***concertation avec les pêcheurs***, jugé insuffisant :
« Comme nous avons pu vous le dire en réunion, les pêcheurs professionnels déplorent le manque de concertation dans l'organisation des campagnes et la non prise en compte des activités de pêche sur le secteur bien en amont, au moment des préparations des campagnes et cahier des charges (surtout lorsqu'il s'agit de campagnes invasives) comme indiqué dans la procédure rédigée conjointement par la DDTM et le CDPMEM 56. » (Mail du CRPMEM à la MO, copie aux garants, en date du 10 mars 2023) ;
sur les ***études*** environnementales dans le segment ***halieutique*** (poissons, mollusques, crustacés) :
« la synthèse bibliographique proposée apparaît assez mince et parcellaire et en décalage avec les éléments de

connaissance de ce compartiment présentés lors du débat public (…)
nous avons des réserves sur la pertinence de certains protocoles (hors des standards d'étude) et sur leur réplicabilité (…)
il n'est pas fait mention de l'utilisation des données des captures de la pêche professionnelle pour alimenter l'état initial du secteur (…)
nous demandons à réinterroger la place de l'Ifremer et du Conseil Scientifique dans la définition des protocoles d'étude (…)
enfin, compte tenu de la nature intrusive de certaines études préalables (forages notamment), nous demandons (…) à ce qu'en cas de perturbations notoires de l'environnement ayant des conséquences sur les capacités de production des navires professionnels, un mécanisme de compensation des impacts financiers soit proposé et mis en œuvre par le donneur d'ordre ».(mail du 15 mars du Comité des pêches au SGAR et à la DGEC suite au GT-EMR de la CRML du 11 mars 2022)
et sur les moyens apportés aux différents acteurs pour faire face à l'avenir :
« Lors du dernier Groupe de Travail « EMR » de la Conférence Régionale Mer et littoral ont été exposés les différents outils financiers mobilisables pour renforcer l'attractivité des territoires bretons en vue de l'accueil des EMR. Ces appels à projets visent, entre autres, à développer des infrastructures portuaires qui s'inscrivent dans un changement de modèle, en particulier énergétique (…) je me refuse à imaginer que la transition énergétique des navires de pêche ne soit pas pleinement intégrée à cette réflexion (…) Or, je dresse le constat amer qu'(…)aucune vision stratégique et aucune allocation de moyens n'est proposée pour la transition énergétique de nos navires. (…) Dans la mesure où notre filière pourra difficilement y parvenir par ses propres moyens, la transition énergétique de nos navires doit bénéficier d'ambitions et de moyens à la hauteur de l'enjeu » (Courrier d'Olivier Le Nézet, Président du CRPMEM de Bretagne aux Présidents de la Conférence Régionale Mer Littoral en date du 8 avril 2022, copie aux garants).

France Nature Environnement, dans ses différentes composantes, fait également savoir sa différence, notamment en ce qui concerne les choix effectués en ce qui concerne le raccordement et :
« n'approuve pas le choix du préfet coordonnateur, préfet du Morbihan, sur la zone Est de Groix et la zone A.FNE considère que le travail bibliographique n'était pas suffisant pour exclure à ce stade la zone C. Par ailleurs, FNE regrette que les services de l'Etat ne prennent pas en compte les enjeux environnementaux comme une priorité d'intérêt général ».

D'autres participants auraient souhaité que le projet ne soit pas attribué à une ***entreprise privée***, comme ce participant à la réunion publique de Belle-Île qui *« demande pourquoi l'État ne reste pas exploitant des éoliennes, se privant de revenus potentiels »*.

La ***planification des projets*** éoliens fait enfin l'objet de deux questions ou observations, un participant demandant *« si la décision de construire le deuxième parc en 2024 serait bien prise avant le retour d'expérience du premier parc, qui sera construit en 2025, ce qui lui semble rapide »* tandis qu'un conseiller municipal de Le Palais a l'impression *« … qu'à chaque fois, les projets sont découpés en différentes étapes, passées les unes après les autres ».*

Essai d'analyse sémantique des expressions du public :

Sur la base du même corpus qu'utilisé ci-dessus un travail d'analyse sur la fréquence des mots utilisés par les participants a été effectué à l'aide de deux générateurs de nuages de mots : nuagesdemots.fr et WordArt.

Les traitements suivants ont été effectués :

- Suppression des mots à faible signification de type il, elle, on qui, etc.
- Non prise en compte des occurrences de 5 et moins
- Sommation des mots au féminin, masculin, singulier, pluriel (exemple : éolien, éolienne, éoliens, éoliennes).

Ce travail donne le résultat suivant :

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

Les points marquants exprimés par le public

Au final, les garants constatent que :

- sans surprise, **la concertation** continue **refait** pour partie **le débat** : de nouveaux participants reposent les questions déjà posées pendant le débat ;

- les fondamentaux révélés par le débat sont toujours d'actualité : impact majeur **du facteur paysager, importance des préoccupations environnementales et opposition** bien présente, comme le montre cette photo prise dans une rue de Groix le 9 mars 2022 :

- la **guerre en Ukraine** modifie toutefois sensiblement le contexte et la perception des enjeux par le public, plutôt en faveur du projet ;

- **l'impact économique** ressort plus que pendant le débat ;

- le niveau de connaissance est jugé insuffisant (dans la durée et dans l'espace) en ce qui concerne les **données environnementales** ;

- le niveau est jugé insuffisant en ce qui concerne **la planification de l'éolien en mer** *(« après ce projet, lequel ou lesquels arrivent derrière ? »*).

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

AVIS DES GARANTS SUR LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Le pilotage du projet par le MTE

Les garants n'ont pas reçu de réponse à leurs questions relatives aux ressources consacrées par l'Etat à la gestion de la concertation continue, que ce soit en termes budgétaires ou en équivalent temps plein, *« du fait du grand nombre d'acteurs intervenant sur les projets en cours de débat public et ou de concertation »*.

Au-delà des moyens financiers, le pilotage humain du projet a été mouvant au cours de la période : pas moins de quatre directeurs/trices de projet en titre ou par intérim. Ce facteur a entraîné une certaine difficulté pour l'Etat en local à garder une bonne mémoire du projet, d'autant plus que les préfets du Morbihan et de Bretagne avaient également changé. Dans ce contexte, la mémoire du dossier a été essentiellement assurée par la Région, RTE et les garants.

L'intégration des garants CNDP dans le pilotage de la concertation

Après une première réunion tenue le 9 juillet 2021 au cours de laquelle les garants ont exposé leur vision de la concertation, les premiers échanges sur les modalités de la concertation ne se sont tenus que le 1er octobre 2021, soit quatre mois après leur nomination.

Si le **processus a donc été long à se mettre en place**, il s'est tenu ensuite avec une **fréquence satisfaisante** (comité de pilotage tous les 15 jours) et avec une grande **régularité**.

Pour autant, les outils souhaités par les garants (groupe miroir, espace dédié sur internet, lettre de diffusion…) n'ont pas reçu de suite favorable de la part des porteurs de projet.

Enfin, le préfet du Morbihan ayant demandé qu'une boucle de chargés de communication des services de l'Etat et des collectivités territoriales soit mise en œuvre, les garants avaient demandé à être intégrés à ce dispositif. Malgré un accord de principe favorable, ce dossier est resté sans suite.

La communication :

Le **site web** eoliennesenmer.fr répond à une demande de cohérence de la CNDP afin que le citoyen puisse avoir une vision globale de tous les projets éoliens en mer de l'Etat. Le site est construit de façon claire et une mise à jour récente (mai 2022) expose de façon claire le cadre règlementaire de l'éolien en mer, notamment en ce qui concerne le dispositif de soutien et la fiscalité de l'éolien en mer. On peut seulement regretter qu'il ne comprenne pas une partie permettant d'interagir avec le public.

D'un point de vue statistique, il a reçu 17 239 visites sur les trois premiers mois de l'année 2022. La page Bretagne Sud est la plus visitée (1680 visites sur la même période, les pages participation du public et études techniques recevant en outre respectivement 389 et 312 visites). La partie Bretagne Sud représente également à elle seule le tiers des téléchargements du site national (1143 par rapport à 3499 au total).

La **lettre de diffusion** (4 lettres en un an) apporte régulièrement des informations précises sur l'état d'avancement du projet même si l'on peut regretter sa diffusion modeste (150 abonnés), sachant tout de même que ces documents ont été également imprimés et distribués lors des réunions publiques.

La **lettre de diffusion de la Région** a également été utilisée (trois fois).

Dans ce contexte, **la lettre d'information des garants**, outre le fait qu'elle a permis à ces derniers d'assurer leur

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

indépendance, a joué un rôle important dans la communication sur les actualités liées au projet et sur les événements liés à la concertation (réunions publiques notamment), avec 7 numéros envoyés à près de 1200 abonnés et un taux d'ouverture de 40% en moyenne.

Un angle mort subsiste toutefois dans la communication : les publics traditionnellement éloignés des débats et notamment les jeunes, avec une **absence d'utilisation des réseaux sociaux**, et les personnes en situation de précarité.

Les relations presse

Grâce notamment à l'implication de la préfecture du Morbihan dans l'organisation des réunions publiques (communiqué de presse du préfet) et à la bonne audience de la lettre des garants, les retours presse ont été bons (26 articles, une interview et un passage radio) et ont assuré une bonne visibilité à la CNDP (14 mentions soit la moitié des retours presse et radio, cf. détail en annexe).

La médiation :

Sans compter le public des réunions de concertation (320 personnes) et les visiteurs de l'exposition de Lanester (plusieurs milliers), les actions de médiation ont touché plus de 600 personnes (350 lors des interventions en milieu scolaire et 260 lors des animations publiques de Lanester), ce qui en fait de loin **le dispositif qui a permis de toucher le plus de personnes, dont des publics traditionnellement éloignés des débats publics** (jeunes, notamment).

Un bilan plus complet sera fait après la première vague de mobilisation qui se termine à la mi-juillet, mais dès à présent on peut dire que sur le plan technique les actions de la Maison de la mer ont atteint leur objectif pédagogique et ont été appréciées par les jeunes scolaires et parfois leurs parents.

Le point faible du dispositif réside dans l'absence de la maîtrise d'ouvrage, notamment lors de l'animation du centre commercial de Lanester. La qualité de l'exposition et de sa médiation méritait un complément sur l'apport des débats publics mais aussi et surtout une présence du ministère de la Transition écologique pour répondre aux questions du public sur le projet.

On peut également regretter que rien n'ait pu être fait au niveau scientifique avec les universités (UBO et UBS notamment) et que l'IFREMER et l'OFB soient restés à l'écart des débats publics.

La concertation Fontaine sur le raccordement

Bien que n'étant pas publique, la concertation Fontaine a été menée de façon construite et en **associant systématiquement les garants**. Au-delà de cette concertation propre au raccordement, RTE a joué un rôle moteur dans la mise en place d'actions (Maison de la mer) et a participé à tous les comités de pilotage et bien sûr toutes les réunions publiques.

Le lien avec les procédures de consultation du ministère de la Mer

Le 6 mai 2022, Didier Martin, préfet de la région Pays de la Loire et le vice-amiral d'escadre Olivier Lebas, préfet Maritime de l'Atlantique ont adopté, en leur qualité de préfets coordonnateurs de façade, le plan d'action du document stratégique de façade maritime Nord-Atlantique Manche Ouest (DSF NAMO).

Le DSF et ses déclinaisons (Document stratégique, fiches actions, dispositif de suivi…) est riche en informations utiles pour qui s'intéresse aux différents usages de la mer mais les informations qu'il contient donnent l'impression d'être peu maillées avec celles du ministère de la Transition écologique. En tout cas, la concertation publique qui a participé à son élaboration a fonctionné en parallèle avec la concertation continue sur les projets éoliens et les

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

garants CNDP avouent humblement avoir découvert à l'occasion de la publication de ce plan d'actions l'existence de trois fiches relatives à l'éolien en mer…

La concertation des parties prenantes par l'Etat :

Les **garants** ont été **systématiquement associés** aux réunions avec les parties prenantes et un temps de parole leur a été attribué à chacune de ces réunions, ce dont ils ne peuvent que se satisfaire.

La concertation du public

Les changements à la direction du projet en région ainsi que la Covid 19 ont fait que la concertation du public a été **longue à se mettre en place**, avec une première réunion fin février, soit près de dix mois après la décision de la ministre.

L'implication du préfet du Morbihan a permis d'accélérer le calendrier et d'étendre le périmètre aux îles de Groix et de Belle-Île (mais pas à la presqu'Île de Quiberon, comme nous l'aurions souhaité).

Au total, 320 participants ont été recensés lors des 3 réunions publiques.

La mise à disposition des captations vidéos, supports de présentation et verbatims des trois réunions publiques est appréciable en ce qu'elle permet à un public plus large d'être informé tout en donnant des gages de **transparence**.

Le suivi des recommandations de la CPDP par les garants

Les garants ont suivi de façon continue la mise en œuvre des recommandations de la CPDP par la maîtrise d'ouvrage et rendu compte mensuellement de ce suivi dans leur lettre d'information. Le niveau de cette mise en œuvre peut être estimé à 72,5 % à date, sachant qu'un certain nombre de recommandations sont liées au cahier des charges du dialogue concurrentiel, au choix d'un lauréat ou à l'avancement du projet.

En fin de période, la DGEC a publié 2 notes pour répondre aux recommandations de la CPDP et aux demandes des garants sur la contribution du projet à la transition énergétique et à la sécurisation du réseau électrique breton.

Au final, le suivi des recommandations peut être présenté sous une forme synthétique de la façon suivante :

Synthèse du suivi des recommandations de la CPDP	Code couleur
Prix cible de rachat de l'électricité	Recommandation prise en compte
Statut juridique des parcs	Recommandation partiellement prise en compte
Régime fiscal ZEE	
Transition énergétique	
Sécurisation du réseau électrique breton	
Etudes environnementales	
Gouvernance du projet	
Cahier des charges	
Localisation des parcs	

Le détail du suivi par les garants figure dans le tableau joint en annexe.

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

Le suivi des engagements du porteur de projet

La maitrise d'ouvrage n'a pas pris d'engagements autres dans la décision de la ministre que la poursuite du projet et les réponses aux recommandations, sinon d'être à l'écoute des souhaits du public sur le cahier des charges en ce qui concerne la prise en compte des impacts économiques du projet notamment.

Ces engagements ont été rendus public lors d'une réunion qui s'est tenue le 20 octobre 2021 à l'occasion du projet d'éolien flottant méditerranéen, bien avant qu'ils ne le soient en Bretagne, comme en témoigne cet extrait du diaporama diffusé par la DGEC, qui au passage montre qu'à cette date la rédaction du cahier des charges breton était déjà relativement avancée, même si elle n'était pas diffusée :

"Les cahiers des charges des parcs normand et breton se différencient notamment de celui de Dunkerque par la ***prise en compte des enjeux sociaux et de développement territorial comme critère de notation****. Cette évolution est la conséquence directe de l'intégration des recommandations du public lors du débat public dans les cahiers des charges. Le poids de ce critère sera différent selon les AO."*

A ce jour, le niveau d'information sur les critères de jugement des offres (réunion publique de Groix 9 mars 2022) est plus élevé que lors du débat public au cours duquel la référence restait le cahier des charges du projet éolien de Dunkerque. Depuis, les règles européennes de janvier 2022 ont assoupli le rôle du critère prix. Suite aux réunions publiques, nous pouvons savoir désormais que les critères hors prix devraient représenter 30% des points en cumulé, même si notre information reste parcellaire sur leur contenu et nulle sur leur pondération :

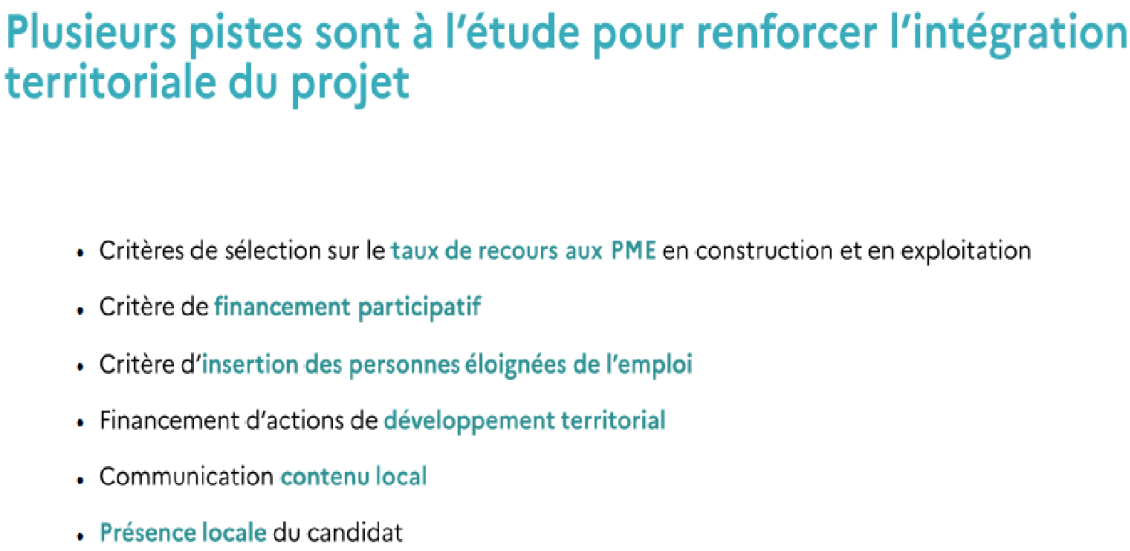

Le suivi des demandes à la maitrise d'ouvrage

Outre le suivi des recommandations de la CPDP et des engagements pris par la maitrise d'ouvrage, les garants ont tenu à jour un registre des demandes effectuées à cette maitrise d'ouvrage, que ce soit par eux-mêmes ou par des tiers (mails, correspondances).

A date, 25 questions sur 27 ont reçu une réponse. Les temps de réponse peuvent être parfois long, en tout cas bien plus que ce qui est de règle lors des débats publics dans les plateformes participatives mises à disposition du public (15 jours calendaires).

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

LA SUITE DE LA CONCERTATION CONTINUE

Un contexte qui continuera d'évoluer

Suites des élections présidentielles et législatives, du conflit russo-ukrainien, prix et sécurité des approvisionnements en énergie, en ressources alimentaires, en matières premières, coût de la vie : ces facteurs vont encore évoluer au cours de l'année à venir et impacter le quotidien des Français.

En ce qui concerne plus précisément les domaines de l'énergie et de l'éolien en mer, nos travaux, publiés avant l'installation de la nouvelle législature évolueront bien entendu avec le débat public à venir sur le mix énergétique, la loi qui résultera de ce débat, la nouvelle PPE qui pourrait intégrer le nouveau nucléaire et un déploiement fort des énergies marines renouvelables.

Le calendrier de l'année pour le projet de parc éolien de 250 MW

Le calendrier continuera d'être marqué principalement par la poursuite du dialogue concurrentiel et par la réalisation des études techniques et environnementales.

En ce qui concerne le **dialogue concurrentiel**,

- la fixation du cahier des charges définitif de l'appel d'offre est prévue pour fin juillet / début août ;
- la date limite de réponse des candidats pour octobre 2022 ;
- la désignation d'un lauréat pour janvier 2023.

En ce qui concerne les **études**,

- après les premières études déjà réalisées et mises en ligne
- de nouvelles études sont en cours de finalisation et de mise en forme, dont les études de visibilité *« in situ »* réalisées depuis les sémaphores de Belle-Île et de Groix sous l'égide de la préfecture maritime
- et d'autres seront réalisées ou publiées au second semestre 2022.

Concertation Fontaine sur le raccordement

Après les choix de la zone Est de Groix en mer et de la zone A pour l'atterrage et le raccordement au réseau, RTE poursuit ses entretiens avec un objectif de fixation de fuseaux de moindre impact pour le mois d'octobre tout en avançant sur les études techniques et environnementales.

Concertation continue

Elle sera marquée par :

- la prise de fonction d'une nouvelle directrice de projet pour une mission que l'on peut souhaiter durable ;
- la mise à jour du site internet et de nouvelles lettres de diffusion de la maitrise d'ouvrage ;
- l'existence ou non de nouvelles réunions publiques, que les garants appellent bien sûr de leurs vœux notamment sur les études scientifiques et techniques.

Médiation

Le succès des actions menées par la Maison de la Mer a généré une demande complémentaire de la part notamment de certains établissements scolaires. La question d'un complément de budget et de calendrier est aujourd'hui posée à la maîtrise d'ouvrage.

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

PRÉCONISATIONS DES GARANTS

A ce stade, les préconisations des garants portent sur les sujets suivants :

- **Direction de projet** : une stabilisation serait souhaitable.
- **Relation entre la maitrise d'ouvrage et les garants** : maintien de la relation suivie actuelle (Comités de suivi tous les 15 jours).
- **Réponses aux demandes faites à la maîtrise d'ouvrage** : organisation pour une meilleure réactivité.
- **Communication** : examiner la possibilité de mise en place d'une communication sur les réseaux sociaux, de façon éventuellement déléguée ou en utilisant le du compte du préfet du Morbihan qui dispose de près de 45 000 abonnés.
- **Médiation** : donner suite au prolongement de mission de la Maison de la Mer.
- **Concertation des parties prenantes** : profiter des réunions de concertation de RTE pour créer des synergies avec le ministère de la Transition écologique et améliorer ainsi le dialogue avec les acteurs de terrain et notamment avec les pêcheurs (participation de la directrice de projet à ces réunions).
- **Relation avec les travaux effectués dans le cadre du DSF** : un maillage des dispositifs en vue d'une meilleure transversalité paraît souhaitable, surtout si l'on se projette sur les travaux de planification écologique annoncés.
- **Cahier des charges :** même si la publication par la DGEC du cahier des charges du dossier normand dès la publication de l'avis n°2022-70 en date du 10 mars 2022 de la Commission de régulation de l'énergie laisse à penser qu'il en sera de même pour l'appel d'offre breton, nous demandons que le cahier des charges du dialogue concurrentiel breton soit rendu public dès lors qu'il sera figé.
- **Etudes techniques et environnementales** : organiser à l'automne une ***réunion publique de restitution*** des conclusions de ces études, ce qui présuppose qu'un effort de pédagogie accru soit mené afin que celles-ci soient accessibles aux non spécialistes.
- **Publics habituellement éloignés des débats** : le public des personnes en situation de précarité, des personnes peu habituées à la prise de parole en public et des jeunes (qualifiés et non qualifiés) est resté à l'écart des circuits d'information et donc de la participation, même si l'on peut penser que l'action de la Maison de la Mer à Lanester a permis d'en effleurer une partie. Il serait donc souhaitable d'intégrer une association travaillant au quotidien avec les personnes en situation de précarité aux travaux d'élaboration de la concertation. Une autre réponse possible serait de ré exhumer le **groupe de suivi** (citoyens tirés au sort) demandé par les garants lors de leurs premières rencontres avec la maitrise d'ouvrage, proposition à laquelle cette dernière n'avait pas souhaité donner suite.

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

DEMANDES DE PRECISIONS DES GARANTS

Etudes

Il est souhaité que les **études *« in situ »* sur la visibilité** réalisées depuis les sémaphores de Belle-Île et de Groix sous l'égide de la préfecture maritime, initiées à l'automne 2021 et pour lesquelles *« un premier bilan [devait être] tiré après quelques mois d'observation »* (Billet d'information n°1, sept. 2021) soient sans plus attendre mises à disposition du public, compte tenu de l'importance du facteur paysager pour le public de ces deux îles.

Zone économique exclusive

Suite aux recommandations de la CPDP relayées par les garants, le régime fiscal des parcs éoliens situé en ZEE a été éclairci par la loi de finances pour 2022. Cependant, **l'emploi qui sera fait de ces ressources** reste à ce stade peu précisé, ce qui ne permet pas de répondre aux attentes des acteurs concernés (collectivités locales et pêcheurs principalement). Il serait souhaitable que des précisions soient apportées sans attendre la mise en production du premier parc.

Observatoire national de l'éolien en Mer

La mise en place de l'Observatoire de l'éolien en Mer a été présentée par la maîtrise d'ouvrage comme une réponse à la recommandation de la CPDP relative à la mise en place d'un conseil scientifique de façade. Suite aux demandes des garants, la DGEC a transmis le 21 avril 2022 une note de synthèse sur la mise en place de cet observatoire, qui reste encore à l'état de projet (une seule réunion du Conseil stratégique, chargée de définir les grands principes de cet outil, s'est tenue, le 8 avril 2022, et a été suivie d'une réunion de l'assemblée des parties prenantes le 29 avril 2022).

A ce stade, il est permis de penser que l'enjeu principal de mise en place d'une **politique structurelle de l'observation de l'environnement marin**, permettant la prise en compte des effets cumulés (raisonnement pluriannuel et par façade) pourrait être atteint. Par contre, il semblerait que le champ d'intervention de cet outil se limitera à la biodiversité, laissant à d'autres acteurs les champs de l'économique, du social et du paysager par exemple.

Sinon, le dispositif parait classique dans sa gouvernance, associe l'IFREMER et l'OFB, ce qui devrait répondre aux attentes de plusieurs acteurs concernés (pêcheurs, associations environnementales), et prévoit une assemblée des parties prenantes permettant de donner une audience plus large qu'aux seuls spécialistes aux travaux. Malgré son nom, les **garants souhaitent y être systématiquement invités**, comme devraient d'ailleurs l'être selon eux l'ensemble des garants concernés par des projets éoliens en mer.

Définition du prix de référence

En réponse à la question posée par la CPDP puis par les garants au sujet du mode de définition du prix de référence, les garants ont obtenu les réponses suivantes :

« Le chiffre de 120 €/MWh correspond à une valeur cible, équivalente à un niveau jugé acceptable par l'État, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Elle correspond à un niveau pour lequel le développement de premiers AO utilisant la technologie flottante serait acceptable pour le budget de l'Etat, et n'est donc pas une estimation du LCOE du projet. Elle ne repose pas sur des calculs mais sur un arbitrage politique au regard des enjeux à la fois énergétiques, climatiques, industriels et budgétaires.

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

Ce niveau est supérieur à l'éolien posé, afin de lancer la filière sur une technologie jugée essentielle pour la stratégie énergétique française.

A ce titre, la PPE prévoit de "lancer les appels d'offres ci-dessous pour les éoliennes en mer, avec des prix plafond supérieurs de 10 à 20 €/MWh aux prix cibles", caractérisant ainsi le coût d'opportunité maximum d'une telle stratégie. Autrement dit, si le tarif proposé par les développeurs était supérieur au prix plafond fixé dans les appels d'offres, le gouvernement renoncerait à développer les parcs éoliens flottants.

En amont de la fixation de ladite valeur cible, l'État a mené plusieurs consultations avec la filière et les industriels concernés afin d'avoir leur vision prospective du coût des projets éoliens flottants à l'horizon 2025-2030.

Le tarif retenu sera celui de l'offre la mieux notée par la Commission de régulation de l'énergie qui pourra évidemment être inférieur à cette valeur cible. Il appartient aux candidats (et non à l'Etat) dans le cadre des règles instaurées par le cahier des charges, de modéliser le plus précisément leurs coûts en lien notamment avec leurs fournisseurs afin de proposer un tarif de rachat. »

Cette réponse, qui clarifie la référence aux 120 euros du MW/h, est néanmoins insatisfaisante eu égard aux instabilités de prix relatives aux diverses sources d'énergie. Pour les finances publiques comme pour les producteurs, on peut s'interroger sur une mécanique économique fixant un prix garanti sur 20 ans dans un univers instable tant en ce qui concerne les coûts de l'énergie qu'en ce qui concerne le coût des matériaux et de la tonne de carbone.

Au-delà, nous souhaiterions savoir si le prix cible fixé de 120 € le MW/h, qui paraissait élevé quand les coûts moyens de l'électricité étaient inférieurs à 50 €, tient toujours maintenant qu'il est inférieur aux cours moyens actuels ? Les définitions de ce prix cible et/ou du mécanisme de garantie prévus à l'origine seront-ils modifiés dans le cahier des charges définitif du dialogue concurrentiel ?

Enfin, à un stade ultérieur, il conviendrait de **s'interroger sur la circulaire** Fontaine qui ne permet pas aux publics de s'exprimer sur des dossiers lourds d'impact comme le poste en mer, les chemins maritimes des câbles, les zones d'atterrage et les chantiers en mer.

Achevé de rédiger le 16 mai 2022

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de mission des garants de la concertation continue

A consulter ici

Annexe 2 : Ordres du jour des réunions du « GT-EMR de la CRML

- Réunion du 23 novembre 2021 :

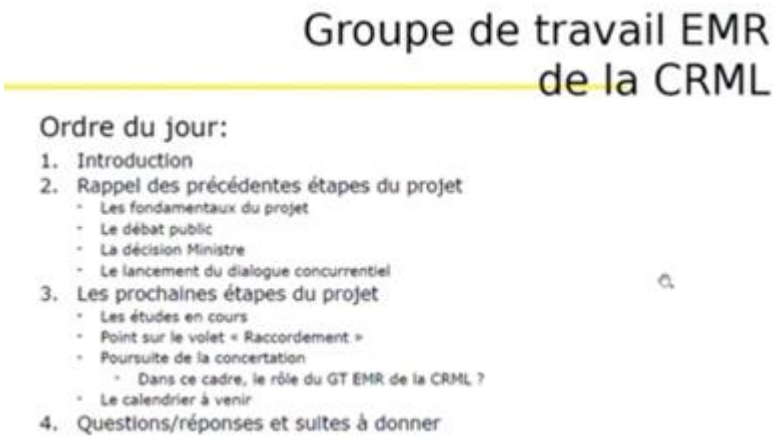
Groupe de travail EMR de la CRML

Ordre du jour:

1. Introduction
2. Rappel des précédentes étapes du projet
   - Les fondamentaux du projet
   - Le débat public
   - La décision Ministre
   - Le lancement du dialogue concurrentiel
3. Les prochaines étapes du projet
   - Les études en cours
   - Point sur le volet « Raccordement »
   - Poursuite de la concertation
     - Dans ce cadre, le rôle du GT EMR de la CRML ?
   - Le calendrier à venir
4. Questions/réponses et suites à donner

- Réunion du 11 mars 2022 :

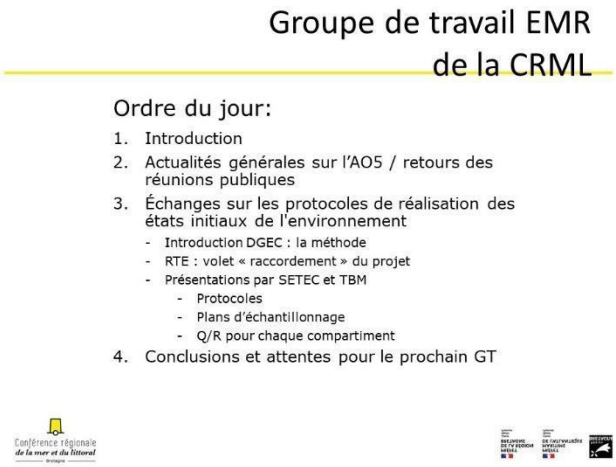
Groupe de travail EMR de la CRML

Ordre du jour:

1. Introduction
2. Actualités générales sur l'AO5 / retours des réunions publiques
3. Échanges sur les protocoles de réalisation des états initiaux de l'environnement
   - Introduction DGEC : la méthode
   - RTE : volet « raccordement » du projet
   - Présentations par SETEC et TBM
     - Protocoles
     - Plans d'échantillonnage
     - Q/R pour chaque compartiment
4. Conclusions et attentes pour le prochain GT

- Réunion du 31 mars 2022 :

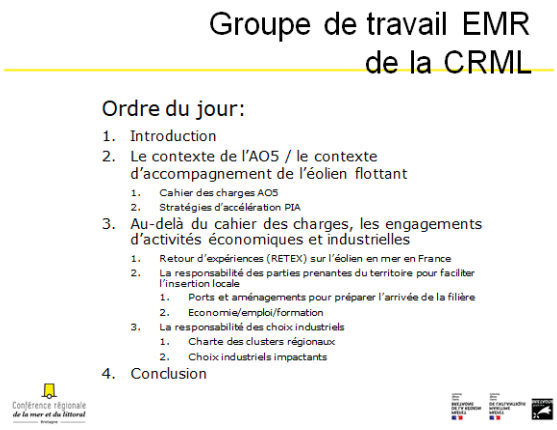
Groupe de travail EMR de la CRML

Ordre du jour:

1. Introduction
2. Le contexte de l'AO5 / le contexte d'accompagnement de l'éolien flottant
   1. Cahier des charges AO5
   2. Stratégies d'accélération PIA
3. Au-delà du cahier des charges, les engagements d'activités économiques et industrielles
   1. Retour d'expériences (RETEX) sur l'éolien en mer en France
   2. La responsabilité des parties prenantes du territoire pour faciliter l'insertion locale
      1. Ports et aménagements pour préparer l'arrivée de la filière
      2. Economie/emploi/formation
   3. La responsabilité des choix industriels
      1. Charte des clusters régionaux
      2. Choix industriels impactants
4. Conclusion

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

Annexe 3 : Tableau de suivi des recommandations de la CPDP

A consulter ici

Annexe 4 : Revue de presse de la concertation continue

Articles mentionnant les garants et/ou la CNDP

Ouest-France 14 septembre 2021

Le Télégramme 24 septembre 2021

Ouest-France 18 octobre 2021 : un article et un billet

Ouest-France 8 décembre 2021 : « Les garants de la concertation font le point »

Energies de la Mer 15 février 2022

Ouest France 16 février 2022

Le Télégramme 18 février 2022

France bleu 22 février 2022

Ouest France 25 février 2022

Ouest France 10 mars 2022

Le Télégramme 29 mars 2022

Interview ou mentions radio des garants

Interview en direct de Jean-Pierre Bompard le 22 février 2022 sur France bleu Breizh Izel

Mention du projet et des garants sur RCF le 22 février 2022

Autres articles

Le Télégramme 18 janvier 2022

La lettre de Bretagne janvier 2022

La lettre de Bretagne 14 février 2022

Le Télégramme 17 février 2022

Le Télégramme 22 février 2022

Ouest France 3 mars 2022

Ouest France 11 mars 2022

Ouest France 14 mars 2022

La lettre de Bretagne 31 mars 2022

Le Télégramme 29 avril 2022

Energies de la Mer 2 mai 2022

Energies de la Mer 4 mai 2022

Le Marin 11 mai 2022

Le Marin 12 mai 2022

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

Commission nationale du débat public - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50 - garant@debatpublic.fr - www.debatpublic.fr

@debatpublic.fr @CNDPDebatPublic

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France

T. +33 1 40 81 12 63 - contact@debatpublic.fr